

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 25 NOVEMBRE 2025

Délibération affichée

Le

02 DEC. 2025

Effectif du Conseil	:	33
Présents	:	23
Absents et Excusé(es)	:	09
Procuration(s)	:	01

N° d'ordre : 78/2025

Domaine d'intervention : 7.5/Subventions

L'an deux mil vingt-cinq et le Mardi vingt-cinq du mois de Novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du dix-neuf Novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 19 Novembre 2025.

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; - M. RUART Alex, 2^{ème} Maire - Mme RODES Brigitte, 3^{ème} Maire-Adjoint ; M. BOYAU Alex, Maire-Adjoint 4^{ème}; - Mme PAISLEY Yanetti, 5^{ème} Maire-Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 6^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 7^{ème} Maire-Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 8^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LACROIX Jenia, 9^{ème} Maire-Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LAQUITAIN Liane ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme NIRRELEP-MONLOUIS Maddly ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. BROLIRON Jean-François; - M. BIDELOGNE Fred : Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : - M. TABAR Patrice (Procuration donnée à M. MARCEL Didier) : Conseiller Municipal

ABSENTS : - Mme RENE-GABRIEL Murielle ; - M. PERAIN Franck ; - M. GEOFFROY Luidji ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - Mme MONGÉ Dunia ; - Mme OUSSELIN Johanna : Conseillers Municipaux.

Les 23 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DÉLIBÉRATION PORTANT ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025 - DELIB N° 78 /2025 - REF : 7.5 / SUBVENTIONS
« DÉLIBÉRATION PORTANT ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS »

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que la ville de Basse-Terre a été sollicitée dans le cadre de l'attribution de subventions associations, afin de mener des actions diverses.

Ces actions convergent avec les orientations poursuivies en matière d'attractivité et d'animation du territoire.

A ce titre, **Monsieur le Maire** a saisi la Commission d'attribution des subventions aux associations afin d'examiner l'éligibilité des demandes suivantes :

Associations	Montant demandé
BTB 94	2000 €
Association Karmelo Artistique et Culturelle	2000 €
La Gauloise	5000 €
COMME AUTREFOIS	5000 €
BODY SUN COACHING	3000 €
Dawbo Futsal	2500 €
Kazepon	3000 €
Maison du Tourisme de Basse-Terre	5000 €
PA-DÔMI	5000 €
PHENIX-BOXE	2000 €
Société Saint Vincent de Paul	5000 €
ASA CARAIB	3000 €
UCBT	3500 €
COU 2 POUSS	1500 €
RACING CLUB	3000 €

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025 - DELIB N° 78 /2025 - REF : 7.5 / SUBVENTIONS
« DÉLIBÉRATION PORTANT ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS »

**DISPOSITIF DÉCISIONNEL
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU l'avis de la Commission d'Attribution de Subventions aux
Associations
CONSIDÉRANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE À LA MAJORITÉ
SOIT 23 VOIX POUR DONT 01 PROCURATION (M. TABAR Patrice)
01 ABSTENTION (Mme LAQUITAIN Liane)

ARTICLE 1 : DÉCIDE D'ATTRIBUER une subvention au titre du budget 2025 aux associations désignées, selon la répartition suivante :

Associations	Montant demandé	Subvention attribuée
BTB 94	2000 €	2000 €
Association Karmelo Artistique et Culturelle	2000 €	2000 €
La Gauloise	5000 €	5000 €
COMME AUTREFOIS	5000 €	2000 €
BODY SUN COACHING	3000 €	1000 €
Dawbo Futsal	2500 €	1500 €
Kazepon	3000 €	1000 €
Maison du Tourisme de Basse-Terre	5000 €	1500 €
PA-DÔMI	5000 €	2000 €
PHENIX-BOXE	2000 €	2000 €
Société Saint Vincent de Paul	5000 €	2000 €
ASA CARAIB	3000 €	2000 €
UCBT	3500 €	3500 €
COU 2 POUSS	1500 €	1500 €
Racing Club	3000 €	2000 €
TOTAL		31 000 €

ARTICLE 2 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.télérecours.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025 - DELIB N° 78 /2025 - REF : 7.5 / SUBVENTIONS
« DÉLIBÉRATION PORTANT ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS »

Basse-Terre

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

02 DEC. 2025

La transmission en Préfecture le

Fait à Basse-Terre, le

02 DEC. 2025

L'affichage et/ou la publication le

Et/ou la notification le



Djalatt



Attah